Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215601790-20260407-DCM_2026_048-DE

COMMUNE DE PONT-SCORFF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - DÉLIBÉRATION N°2026/048

SÉANCE DU 7 AVRIL 2026
Dûment convoquée le 31 mars 2026

VIE INSTITUTIONNELLE / INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Le mardi 7 avril 2026 à 19h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Yvonnick LE COUPANNEC, Maire de Pont-Scorff, en Salle du Conseil Municipal.

Étaient Présents : LE COUPANNEC Yvonnick, LE SAUZE Lydia, SCHMITT Fabien, LEHMANN Chantal, TANGUY Jean-Marc, LE LAY Sophie, RUELLAN Stéphane, DANAIS Élizabeth, KERMAGORET Philippe, LE FLOCH Nelly, SALENGROS--LEGÉ Adrien, ROLLAND Patricia, LE CORFEC Bruno, OGER Sylvie, PÉRON Johan, LE DU Annie, LE GALLO Gilles, TIBULLE Sandrine, BOUREAU Gaëlle, LE NORCY Rozenn, de CORSON Alain, de ROUCY Camille, CLÉMENCE Mathieu, BAKORA Myriam.

Étaient Absents : DUBAUT Thierry, PERRIOT Thomas, KERMAGORET Sabine.

Pouvoirs : DUBAUT Thierry donne pouvoir à LE SAUZE Lydia.
PERRIOT Thomas donne pouvoir à PÉRON Johan.
KERMAGORET Sabine donne pouvoir à KERMAGORET Philippe.

Secrétaire de séance : LE DU Annie

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 27
- présents : 24
- représentés : 3
- votants : 27

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-4 relatif à la démission des conseillers municipaux ;

VU le Code Electoral, notamment les articles L. 228 et L. 270 relatifs aux modalités de remplacement des conseillers municipaux élus dont le poste est devenu vacant ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 12 mars 2026 fixant l'état des listes des candidats pour le 1er tour de scrutin des élections municipales du 15 mars 2026 dans les communes de 1 000 habitants et plus ;

VU le courrier de Monsieur Pierrik NÉVANNEN en date du 23 mars 2026, adressé à Monsieur le Maire, l'informant de sa démission du Conseil Municipal ;

Par courrier en date du 23 mars 2026 adressé à Monsieur le Maire, Monsieur Pierrik NÉVANNEN, candidat sur la liste « Pont-Scorff, En mouvement », a présenté sa démission du Conseil Municipal. Cette démission est devenue effective dès sa réception par Monsieur le Maire le 23 mars 2026.

Conformément à l'article L. 270 du Code Electoral, le siège de conseiller municipal devenu vacant est pourvu par l'installation du candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste concernée.

Monsieur Mathieu CLÉMENCE, suivant sur la liste, n'ayant pas expressément refusé ce siège qui lui revient de droit, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de l'installation de ce dernier en qualité de conseiller municipal.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215601790-20260407-DCM_2026_048-DE

Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de Monsieur Mathieu CLÉMENCE en qualité de conseiller municipal.

Fait et délibéré le 7 avril 2026

Le Maire,
Yvonnick LE COUPANNEC

La secrétaire de séance,
Annie LE DU

MAIRIE DE PONT-SCORFF * 56 (Morbihan) *

Publié le 9 avril 2026
Transmis en Préfecture le 9 avril 2026
Document exécutoire à compter du 9 avril 2026

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35 044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.